
1 Introduction

2 Analyse des dangers : halothane

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	Emilla – Analyse des dangers du produit halothane
-------	---

Company	BIOSYNTH s.r.o.
---------	-----------------

Date	2026-06-16
------	------------

Version	Rev0
---------	------

Auteur	Emilia 0.7.1
--------	--------------



1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **halothane**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **Emilia** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.

L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : halothane

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **halothane**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	BIOSYNTH s.r.o.
État physique	liquide clair
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Utilisation prévue: non destinée aux marchés, réservée exclusivement aux États-Unis.
Date FDS	2021-06-10

La FDS date du 2021-06-10. Elle a donc 5 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

| 2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n'a pas identifié d'erreur de classification dans la FDS.

| 2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d'avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : pas disponible
- RID : pas disponible
- ADN : pas disponible

- IMDG : pas disponible
- IATA : pas disponible
- UN : 3334

| 2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition

skin : Laver immédiatement et abondamment la zone touchée à l'eau et au savon pendant au moins quinze minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Appeler un médecin.

eyes : Rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau courante pendant dix à quinze minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologiste.

ingestion : Laver la bouche avec de l'eau si la victime est consciente. Appeler un médecin.

inhalation : Amener la victime à l'air frais. La tenir au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.

| 2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-Bromo-2-chloro-1,1,1-trifluoroethane

Identification

- N° CAS : 151-67-7
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.0 to 0.0

Dangers :

- **H315** Provoque une irritation cutanée.
- **H318** Provoque des lésions oculaires graves.
- **H360** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHE Mise à jour 2013 **Fiche n°174 - Halothane** Fiche présentant l'essentiel des données d'hygiène et de sécurité relatives à « Halothane » avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et médicales. [En savoir plus](#)

Généralités

Caractéristiques

VLEP Mesurage

Incendie - Explosion[1]

Pathologie - Toxicologie

Règlementation

Recommandations

| 2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	<i>Gants résistants aux produits chimiques compatibles</i>
Yeux	<i>Lunettes de protection appropriées</i> • Ou <i>lunettes à coques de protection contre les produits chimiques</i> (exemple de type mentionné mais non complet)
Peau	-
Système respiratoire	<i>Appareil de protection respiratoire autonome</i> • Doit être approuvé par NIOSH/MSHA ou conforme à la norme européenne EN 149"
Corps	<i>Vêtements résistants aux produits chimiques compatibles</i> • Couvrir les bras et les jambes

| 2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Éviter un contact avec la peau, les yeux et les vêtements. - Éviter d'inhalier et d'ingérer. - Éviter une exposition prolongée ou répétée. - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. - Se laver soigneusement après manipulation.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Température : stocker à 5 °C. - Conditions générales : fermer le récipient de manière étanche, protéger de la lumière. - Exigences : tenir à l'écart des substances incompatibles, maintenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. - Incompatibilités : éviter les comburants forts (ex. oxydants puissants) et la lumière.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Utilisation prévue : non destinée aux marchés, réservée exclusivement aux États-Unis.